

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**DECRET N° 2012-469 DU 19 NOVEMBRE 2012**

Chargeant **Monsieur Didier APLOGAN-DJIBODE**,  
Ministre de la Jeunesse, des Sports et Loisirs de  
l'intérim de Monsieur **Max Barthélémy AHOUEKE**,  
Ministre de la Communication et des Technologies  
de l'Information et de la Communication, pour  
compter du mardi 10 juillet au vendredi 20 Juillet  
2012.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la loi 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- VU le Décret 2012-069 du 10 avril 2012 portant composition du Gouvernement ;

**DECRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Pour compter du mardi 10 juillet au vendredi 20 juillet 2012, Monsieur **Didier APLOGAN-DJIBODE**, Ministre de la Jeunesse, des Sports et Loisirs, est chargé de l'intérim de Monsieur **Max Barthélémy AHOUEKE**, Ministre de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication pendant son absence.

**Article 2** : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le ...19 novembre 2012...

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,

**Dr. Boni YAYI**

**Ampliations** : PR : 10 - AN : 6 - CC : 2 - CES : 2 - HAAC : 2 - MDN : 2 -  
PM/CCAGEPPDDDS : 4 - SGG : 4 - Autres Ministères : 26